



Locations ponctuelles	Soir et fin de semaine	Jour (7h à 17h)
Blocs de 3 h et moins	31\$/h	26\$/h
Blocs de 3h et plus	26\$/h	21\$/h
Location à la session	23\$/h	18\$/h
Blocs de 3h et plus	21\$/h	16\$/h
Répétitions non-membres	16\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle	14\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle
Blocs de 3h et plus	14\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle	12\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle
Répétitions membres-élèves	8\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle	8\$/h pour 1 personne + 3\$/h par personne additionnelle
Cours privés 1 prof + 1 élève	13\$/h	11\$/h
O.B.N.L.	10% du tarif régulier	

Conditions

Un dépôt de 25% est exigible pour effectuer une réservation. Un chèque postdaté au montant du solde doit être remis au moment de la signature du contrat.

Les paiements sont faits par chèque à l'ordre de Corps et Âme en Mouvement ou en argent comptant. Le solde est dû une semaine avant la date de l'événement pour les événements ponctuels et une semaine après la date de début de location pour les locations à la session. Tout retard de paiement entraîne des intérêts de 12%.

LE LOCATAIRE S'ENGAGE À :

- payer l'école un minimum d'une heure de location additionnelle, au tarif horaire, en cas de dépassement du temps de réservation de plus de 15 minutes
- ne pas sous-louer les lieux
- respecter et faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux sous peine d'une compensation de deux mille dollars pour un individu et de cinq mille dollars pour une corporation en cas de défaut
- surveiller les lieux et à fournir l'encadrement nécessaire à cette fin. Il est responsable de tous les vols et/ou dommages aux biens de l'école et de tierces personnes, ainsi qu'aux lieux physiques mêmes
- **payer 50% de la valeur de tout bloc horaire qu'il décide d'annuler 1 semaine avant le début de session et, 100% 1 semaine après le début de celle-ci.**

L'ÉCOLE SE RÉSERVE LE DROIT :

- d'entrer dans les lieux loués et d'effectuer la surveillance en tout temps
- de résilier le présent contrat en tout temps

MONTAGE ET DÉMONTAGE :

- le temps de montage et démontage doit être compris dans la période de location